

(Mise à jour) Campagne de sécurité des véhicules le 24 avril 2024

Written by Matt Weir | avril 24, 2024 at 07:11:am



Mise à jour : 26 avril 2024, 12 h 20

La police de Saint John, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (JPS), est heureuse de rendre compte de l’impact de notre campagne de sécurité des véhicules.

Les résultats de la campagne de sécurité des véhicules de 2024 sont les suivants :

Véhicules inspectés	55
Véhicules remorqués	8
Violations émises	27
Avertissements émis	13

Assurer la sécurité de nos routes en promouvant la sécurité routière et en s’attaquant à tout danger potentiel ou à toute infraction est toujours une priorité. Par l’éducation et la dissuasion, nous continuerons à promouvoir la sécurité des véhicules dans notre communauté.

Nous tenons également à remercier le public pour son soutien constant.

Ensemble, une communauté sûre, sécurisée et saine

.....

La police de Saint John mènera une campagne de sécurité des véhicules le mercredi 24 avril 2024. S'assurer que votre véhicule est en bon état de fonctionnement est crucial non seulement pour votre sécurité, mais aussi pour celle des autres usagers de la route. Les inspections de sécurité permettent de s'assurer que les véhicules sont conformes aux normes et réglementations de sécurité établies.

L'objectif de cette campagne est de promouvoir la sécurité routière en identifiant et en corrigeant tout risque potentiel ou toute infraction liés à l'entretien des véhicules et au respect des règles de sécurité. Les inspections peuvent porter sur la validité de l'immatriculation, le bon fonctionnement des feux et des signaux, l'état des pneus, les freins et d'autres éléments liés à la sécurité.

Par le biais de l'éducation et de l'application de la loi, les agents de la gestion du trafic cibleront des zones de la ville, en mettant l'accent sur la sensibilisation à l'importance de l'entretien et de la sécurité des véhicules. Des points de contrôle et des patrouilles itinérantes seront mis en place à divers endroits tout au long de la journée.

Quelle est la loi?

En vertu de la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick, le conducteur d'un véhicule est en infraction s'il:

- désobéit à un ordre d'inspection ou de réparation **(amende de 292,50\$)**
- conduit un véhicule illégalement (avec une vignette de rejet) **(amende de 292,50\$)**
- Afficher la vignette de contrôle d'un autre véhicule **(amende 292,50\$)**
- Absence de certificat d'inspection à jour **(amende 172,50\$)**

Le non-respect des normes de sécurité des véhicules peut entraîner des amendes ou d'autres mesures d'application. En outre, les véhicules présentant de graves lacunes en matière de sécurité peuvent faire l'objet de mesures immédiates, y compris la mise en fourrière, afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Ensemble, nous formons une communauté sûre, sécuritaire et saine.

Pour plus d'informations, visitez [Saint John Police Force | Ville de Saint John, Nouveau-Brunswick](#)